



Charte 2023-2038 / Energie

La concertation a placé la sobriété comme une priorité devant l'efficacité énergétique puis les énergies renouvelables.

DÉVELOPPER UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE BAS CARBONE

La concertation ambitionne pour le territoire une autonomie énergétique bas carbone, basée sur un redimensionnement sociétal des besoins et le développement d'énergies renouvelables concertées, respectueuses de la biodiversité et génératrices de nouveaux paysages comme de richesses locales.

D'ici 2030, voire 2050, les Parcs naturels régionaux souhaitent tous devenir des territoires à énergie positive, c'est-à-dire produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Pour le Parc Loire-Anjou-Touraine, c'est déjà le cas. En 2018, l'ensemble de la production cumulée d'énergies nucléaires et renouvelables dépasse tout juste les consommations énergétiques du Parc.

Des choix politiques nationaux, comme l'hypothèse de fermeture de deux réacteurs nucléaires, et des contraintes liées aux changements climatiques, comme le recours à la climatisation pendant les canicules, s'imposeraient au territoire et remettraient en cause son objectif de rester un territoire à énergie positive. Le Parc encouragera le territoire à diversifier les sources de production en s'appuyant sur les énergies renouvelables et à baisser les consommations énergétiques.

L'empreinte carbone du territoire restera importante du fait de la dépendance aux énergies fossiles de la mobilité et du bâtiment, deux secteurs localement fortement émetteurs qui vont devoir accélérer leurs mutations. D'autres évolutions se profilent : la robotisation, le numérique et le changement climatique impacteront les besoins et les capacités de production de l'énergie.

Pour rester, voire développer un territoire à énergie positive il est nécessaire de réinventer nos modes de vie et nos paysages, de choisir la sobriété et la solidarité car la technologie ne pourra pas tout solutionner. La mutation énergétique doit intégrer le respect du vivant, de la nature et des ressources, y compris des matières premières. Le pas à franchir est tel qu'il va forcément percuter d'autres intérêts et changer les repères actuels. Enfin, la possible réduction des activités liées au nucléaire risque d'impacter directement les emplois locaux. L'ambition pour le Parc naturel régional est de soutenir l'accompagnement de ces évolutions.

La transition énergétique n'est pas un processus descendant : l'État et les collectivités ne peuvent s'en saisir seuls. Les projets locaux de transition et l'implication de la société civile dans les initiatives visant la sobriété (mesure 26), le déploiement des énergies renouvelables (mesure 27) doivent rencontrer et s'articuler avec les politiques publiques, dans une gouvernance partagée et au bénéfice des territoires (orientation 2).

À TÉLÉCHARGER

PDF	DIAGNOSTIC_ENERGIE.PDF - 10.62 MO	
PDF	MESURE-26-ACCELERER-LA-TRANSITION-VERS-LA-SOBRIETE-V2.PDF - 541.58 KO	
PDF	MESURE-27-ACCOMPAGNER-LA-MUTATION-DES-INFRASTRUCTURES-ENERGETIQUES-VERS-LE-RENOUVELABLE-V2.PDF - 608.64 KO	
PDF	ORIENTATION-11-DEVELOPPER-UN-TERRITOIRE-A-ENERGIE-POSITIVE-BAS-CARBONE-V2.PDF - 544.26 KO	